

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/07/2010

Par suite d'une convocation en date du 06/07/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) : M. BROUET Christophe

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 06/07/2010

Date d'affichage : 06/07/2010

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

Projet TNT

Augmentation tarifaire des forfaits pour la vacataire du gîte

Renouvellement d'un contrat CAE

Convention Plan Communal de Sauvegarde

Tarif emprise de piste

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Projet TNT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MASSON.

Suite aux diverses interrogations techniques et au potentiel financier disponible, plusieurs entreprises pour consultation de prix et avis techniques ont été sollicitées.

Il en résulte que le décret d'application de la loi Pinta vient seulement d'être publié au journal officiel ce 30 juin 2010. Ce décret définit une compensation financière de 100 € par foyer en cas d'équipement individuel. Etant donné que les Hautes-Rivières comprennent 864 foyers, le volant financier semble suffisant. Même si la commune doit abonder dans les 20 % de la somme, cet investissement semble indispensable non seulement pour les habitants mais également dans une perspective de développement touristique dont le potentiel est évident.

Il est envisagé un projet d'appel d'offres qui permet de mettre en œuvre deux techniques: le gapfiller et le satellite. Dans les deux cas, l'obligation de résultat tant en qualité qu'en pérennité est définie comme cruciale.

Sachant le taux de location prohibitif demandé par TDF, un nouveau site d'émission/réception devra être installé et devra faire partie de l'offre. De manière à éviter tout retard, la commune se chargera de la construction du massif du pylône selon les indications fournies par le constructeur tant en dimensionnement qu'en constitution. L'alimentation électrique devra être prévue dans la remise des prix.

La position du pylône actuel crée encore deux zones d'ombre (route de Linchamps et pied de Newet). Le hameau de Linchamps qui recevait le signal depuis Orzy ne sera plus en mesure de recevoir un signal hertzien. La société Wagner a proposé de mettre en conformité le pylône par le satellite mais aux frais de la commune. Cette offre n'est pas acceptable car c'est au propriétaire qu'il appartient de le faire.

Le montant de l'opération globale devrait avoisiner les 75.000 € dans une ou l'autre des solutions. Toutefois, le résultat obtenu par le Gapfiller semble moins garanti que par le satellite.

Monsieur Claude MONTEBRAN fait remarquer qu'un réseau câblé a été créé à LINCHAMPS et demande pourquoi ne pas l'utiliser. Cette solution permettrait de ne pas faire supporter un abonnement supplémentaire aux habitants de Linchamps alors qu'ils ont déjà à supporter la redevance.

Monsieur Bernard MASSON rappelle que la société Wagner propriétaire du réseau veut faire payer à la commune les équipements et la mise à jour du réseau alors qu'il lui appartient.

Monsieur le Maire précise que le vote de ce soir ne concerne que les appels d'offre et qu'une autre délibération sera prise pour lancer le projet.

C'est pourquoi, il propose la délibération énoncée ci-dessous :

Réf : 2010-52

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le projet TNT pour la Commune des Hautes-Rivières et pour Linchamps
- d'avoir recours à la procédure adaptée pour cette opération
- d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement des opérations, à signer le marché correspondant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché et d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2010 au paiement de cette opération.
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général et auprès de tout autre financeur susceptible de financer ce type d'opération.

A la majorité (pour : 15 contre : 1:Patrice PARIZEL 80% des foyers de Linchamps sont déjà équipés de paraboles,il suffit d'équiper les 20% restants, abstention : 1:Olivier BADRE, qui comme Patrice PARIZEL, préconise des équipements individuels).

Augmentation tarifaire des forfaits pour la vacataire du gîte

Monsieur Patrice PARIZEL demande la fréquentation du gîte, Monsieur le Maire précise que le gîte est occupé environ 26 semaines par an.

réf : 2010-53

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les forfaits pour les vacances du gîte comme suit :

- Forfait nettoyage et remise en état complémentaire : 32,63 €.
- Forfait arrivée de locataire : 27,20 €.
- Forfait sortie de locataire : 21,75 €.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0- Claude MONTEBRAN ne vote pas car il s'agit de son épouse)

Renouvellement d'un contrat CAE:

Il s'agit du contrat de Mme MARQUES, femme de ménage, qui pourrait éventuellement aboutir sur une embauche.

réf : 2010-54

Considérant les besoins de personnel au sein du service entretien pour la Mairie,

Monsieur le Maire propose de renouveler un contrat unique d'insertion, dit CUI , à 30h pour un contrat à durée déterminée, d'une période de 6 mois, destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, à compter du 12 septembre 2010.

Il demande d'approuver la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir avec le Pôle-Emploi, les services de l'état, le contrat de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES:

Plan canicule :

220 personnes sont inscrites en mairie. Monsieur le Maire explique qu'en cas de mise en place du plan canicule, il faut que la commune réagisse rapidement et demande des volontaires pour assurer les tâches administratives. Toutes personnes intéressées doivent se faire connaître auprès des services de la mairie.

Convention Plan Communal de Sauvegarde

réf : 2010-55

Vu la délibération adoptée par le Conseil Municipal en date du 4/11/2009 relative au Plan Communal de Sauvegarde et à l'aide apportée par l'Epama,

Vu le projet de convention fixant les objectifs et les engagements de la Communauté de Communes Meuse et Semoy et les Communes adhérentes concernant le dispositif du Plan Communal de Sauvegarde.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter la dite convention et d'autoriser le Maire à la signer

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Tarif emprise de pistes

réf : 2010-56

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la part pour les emprises de pistes à 15€.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Mégatrail: Cette manifestation a connu un grand succès. 275 personnes y ont participé, toutes respectueuses de la nature et des installations mises à leur disposition.

Un bilan sera fait début septembre avec les organisateurs.

Terrain de football de Sorendal: Monsieur Patrice PARIZEL fait part des remarques de personnes qui trouvent dommage de ne plus entretenir le terrain de Sorendal.

Monsieur le Maire précise que la fréquentation du terrain est faible et que la mise aux normes des vestiaires vétustes aurait un coût important. Le terrain sera tondu régulièrement. Il sera possible d'y organiser des tournois. Les équipes de jeunes qui s'entraînaient jusqu'à présent à Sorendal peuvent au même titre que les séniors utiliser le terrain de Néwet pour les entraînements.

Monsieur Bernard MASSON ajoute que l'état des vestiaires est tel qu'ils sont devenus dangereux. Il pense qu'il serait sans doute plus judicieux d'aménager un terrain à l'arrière du COSEC.

Il fait remarquer qu'il y a des abus au niveau de la consommation d'eau et qu'il est nécessaire de responsabiliser les dirigeants et entraîneurs, peut être en installant des compteurs.

Monsieur Olivier BADRE approuve cette proposition.

Monsieur le Maire précise que la plupart des associations du village ont un local équipé d'un compteur et qu'il est possible de vérifier leur consommation. Il pourrait en être de même pour le terrain de football.

Madame Véronique BADRE souhaite qu'un distinguo soit fait entre les associations qui gèrent des adultes et celles qui gèrent des enfants.

Monsieur Claude MONTEBRAN signale que les auteurs des dégradations à Linchamps ont été identifiés et qu'ils payeront les dégâts occasionnés.

Monsieur Bernard MASSON prépare pour Linchamps et la Neuville aux Haies un document de consultation des équipements existants dans chaque maison. Le but est de connaître où en est chaque particulier dans son plan d'assainissement et comment il fonctionne. Par ailleurs, le positionnement des sorties eaux usées (ménagères) et eaux vannes (WC) est important pour la conception du réseau d'égouttage et la mise en place de solutions techniques d'assainissement collectif.

Monsieur Michel DAUMONT demande qui remplit la cuve à La Neuville aux Haies.

Monsieur le Maire pense que c'est le SDIS. La question sera posée.

Monsieur Olivier BADRE trouve lamentable et honteux d'avoir simulé un conseil municipal privé à l'issue du conseil municipal du 16 juin 2010 afin de faire évacuer la salle et demande que cette remarque soit notée sur ce compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.